



Commune de Cartigny

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2015 PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	S. Moget, présidente, P.-Y. Christen, J. Cocquio F. Bosshard Dériaz , Y. Cogne, I. Dubouloz , H. Duriaux, F. George, S. Gisler, J. Loeffel, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz
Assistent :	C. Zach, maire I. Walthert, adjointe D. Bolle de Paoli, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Procès-verbal :	C. Fournier (sur enregistrement)

La Présidente ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2015

➤ Le procès-verbal du 13 avril 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal moins 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- Aucune communication

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

- Tremblement de terre au Népal : Mme Bolle de Paoli se fait l'écho de l'exécutif, qui s'est interrogé sur l'opportunité de faire un don au Népal. La commission sociale pourrait se pencher sur la question.

M. Cogne juge que la Commune devrait, dans ce contexte-là, trouver plutôt un projet spécifique à soutenir (à l'instar de ce qui avait été fait pour Haïti). La commission sociale pourrait se charger de proposer un ou deux projets à soutenir.

Mme Bolle de Paoli suggère aux membres du Conseil municipal de réfléchir à des personnes sur place ou qui travaillent dans des organisations présentes au Népal.

Mme Bosshard Dériaz se demande s'il ne vaudrait pas la peine d'envoyer un don à Médecins sans Frontière, qui réalise un travail magnifique et a toujours besoin d'argent.

M. Schornoz a entendu dire que l'argent versé était centralisé puis ensuite dispatché aux différentes ONG, en fonction des projets mis sur pied. Soutenir un projet spécifique aurait une dimension plus importante de sensibilisation.

Mme Cocquio a deux contacts : la société Avaaz.org qui a lancé un appel de fonds assez ciblé ; une personne privée qui reçoit chaque année une famille du Népal qui vient aider dans le cadre viticole à Bourdigny. Une association s'est créée pour aider ces familles dans un cadre assez personnalisé.

Mme Dubouloz rappelle qu'une commission sociale est prévue dans 15 jours. Cet objet pourrait y être discuté, sur la base d'éventuelles propositions transmises par mail par les membres du CM.

- Mme Bolle de Paoli avait expliqué lors d'une précédente séance que les communes de la Champagne qui n'en avaient pas encore voulaient créer des commissions de sécurité. Ce sera très probablement fait à Cartigny.

Le jeudi 18 juin 2015 à 20 heures sera proposée une présentation des APM et de leur travail aux commissions de sécurité de la Champagne. La séance sera bien sûr ouverte à tous les conseillers municipaux intéressés.

Mme Lörtscher précise que cette nouvelle commission sera dénommée « commission sécurité, citoyenneté, état civil et naturalisation ».

M. Cogne en déduit que la sécurité et la naturalisation, soit deux domaines qui n'ont strictement aucun rapport, sont réunis dans une commission identique.

Mme Bolle de Paoli souligne que cette commission sera en fait dédiée à la sécurité, aux pompiers et à la protection civile.

- Mme Bolle de Paoli évoque CAP EMPLOIS, soit un dispositif qui fonctionne extrêmement bien. Les jeunes y sont de plus en plus nombreux et cumulent souvent de multiples problèmes (rupture scolaire, problèmes d'alcool, etc.) et ont vraiment besoin du soutien de cette structure. De nombreuses entreprises de la Champagne (en plus des communes) se sont inscrites dans le dispositif pour accueillir des jeunes. Le rapport administratif est à la disposition du CM.
- Mme Walthert donne un point de situation afférent à l'ACG. Tous les domaines qui devront être désenchevêtrés entre le canton et les communes sont passés en revue par différents groupes de travail techniques. Le survol de ces politiques publiques est très rapide car le Conseil d'Etat est pressé d'envoyer au Grand Conseil le 1^{er} train de lois qui portera sur les questions ayant fait l'objet d'un accord avec les communes. Les Exécutifs communaux ont reçu un questionnaire à remplir et l'ACG collectera les avis donnés pour répondre au Canton. Une fois ces retours obtenus, Mme Walthert fera un nouveau point de situation au Conseil municipal.

Lors de la dernière assemblée générale de l'ACG, les magistrats communaux ont donné leur accord à la BCGE de transmettre des informations sur le capital-actions de la BCGE, qui va changer de structure de capital-actions (qui passeront de nominatives au porteur). Les communes, qui sont avec le canton actionnaires majoritaires, n'ont en revanche toujours pas de réponse précise quant à la question de savoir si ces actions seront réévaluées ou dévaluées, les actions au porteur n'ayant pas la même cote que les actions nominatives.

4. Comptes 2014

- Délibération relative à l'approbation du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune, du bilan et du compte-rendu financier annuel 2014
- Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de les couvrir

M. George n'a pas su ouvrir ces délibérations. Il n'est d'ailleurs pas seul dans ce cas.

Mme Lörtscher avait mis une remarque sur CMNET, sous l'onglet « séance du 11 mai », pour indiquer qu'il fallait cliquer sur « comptes de fonctionnement 2014 » pour trouver les différentes annexes afférentes aux comptes. Les membres du CM qui ne parvenaient pas à ouvrir ces documents auraient dû immédiatement appeler Mme Lörtscher.

M. George voit mal comment voter ces délibérations sans avoir le rapport du réviseur.

Mme Lörtscher indique que la fiduciaire est venue en mairie durant 2 jours pour procéder aux contrôles. Un retard est intervenu et ce rapport sera transmis ce mercredi.

La fiduciaire, ajoute Mme Zach, a confirmé que tout était en ordre.

M. George propose par conséquent de repousser le vote sur ces délibérations.

Mme Lörtscher rappelle que l'échéance est fixée au 15 mai 2015, sans quoi un délai doit être demandé.

M. Cogne souligne que cette fiduciaire travaille pour la commune depuis plusieurs années déjà. Légalement, le CM peut approuver ces comptes sans avoir le rapport de la fiduciaire, l'audit n'étant pas obligatoire. La fiduciaire est toutefois mandatée et payée pour produire ce rapport ; elle savait depuis longtemps que le Conseil se réunissait ce soir pour approuver les comptes et qu'il était à ce titre important de disposer de ce document pour s'y appuyer. Elle connaissait l'échéance du 15 mai 2015 fixée par le département. Ce rapport n'ayant pas été rendu dans les délais, M. Cogne suggère de changer de fiduciaire, qui n'a finalement pas fourni la prestation pour laquelle elle avait été payée.

Contacté téléphoniquement par Mme Zach, M. Hess indique avoir été contacté à 17 heures par la fiduciaire qui a annoncé que les dossiers étaient prêts. M. Hess ayant un rendez-vous ailleurs, il ne pouvait pas aller chercher ces documents pour les ramener en urgence au CM. Ayant vu la maquette du rapport, il confirme que tout est en ordre et suggère au CM de voter les comptes ce soir (du fait du délai fixé par le département). Il est prêt à scanner ce document demain matin aux membres du CM.

M. Cogne trouverait effectivement plus simple de voter ces comptes en l'état, M. Hess ayant certifié que tout était en ordre. Cette fiduciaire a été payée par la commune, uniquement pour fournir pour ce soir, 11 mai 2015 à 20h30 au Conseil municipal, un seul rapport dont le CM pourrait se passer mais devra alors voter les comptes sur la base d'un texte qu'il n'aura pas lu.

M. George rappelle qu'il y a 7-8 ans, le rapport de la fiduciaire donnait des chiffres différents des bilans à disposition. Le travail du réviseur n'est donc pas inutile. Un refus du CM de se prononcer sur ces comptes ce soir serait en outre une manière de montrer à la fiduciaire qu'elle a manqué à ses devoirs et qu'elle ne serait donc pas payée pour un travail non produit à temps.

Mme Dubouloz a besoin de savoir ce qu'il adviendrait si le CM ne votait pas ces comptes ce soir.

Mme Lörtscher indique qu'un Conseil municipal extraordinaire devra être convoqué, sous réserve d'avertir le Conseil d'Etat 5 jours avant la date (cf. règlement). Une assemblée pourrait donc théoriquement être convoquée demain pour lundi prochain.

Si l'idée vise à signifier à la fiduciaire le mécontentement du CM, attendre la livraison du rapport pour voter les comptes priverait le CM de toute forme d'argument, estime M. Cogne. Le CM est aujourd'hui réuni ; il doit voter ces comptes à l'aveugle. L'exécutif doit écrire à la fiduciaire pour l'en informer et résilier son mandat.

Mme Walthert souligne que le vote ne se ferait pas à l'aveugle.

M. George ne cherche pas à punir la fiduciaire. Il y a 7-8 ans, le rapport de l'organe de contrôle avait toutefois mis en exergue une petite erreur dans les comptes. M. George a donc besoin de ce rapport pour voter les comptes, surtout que le rapport de la commission

des finances fait état de petites modifications de dernière heure. Il serait bien de savoir si l'organe de contrôle en a pris compte dans son rapport.

M. Schornoz précise que tout un processus a été mis en place pour voter les comptes, qui intègre notamment le rapport de la fiduciaire qui manque ce soir, alors que le CM voterait quand même. C'est un peu gênant. Le CM n'a pas tous les documents en mains.

Deux des membres du CM souhaitent voter ces comptes ce soir ; 3 s'y opposent avec 7 abstentions.

M. Cogne souligne que ne pas voter ce soir implique de convoquer une séance extraordinaire plus tard ; les conseillers municipaux toucheront alors des jetons de présence supplémentaires, ce qui aura un coût pour la commune. Le CM ne pourrait-il pas procéder à un vote conditionnel, soit une approbation des comptes soumise à la condition que le rapport, donc la version originale sera transmise demain, intègre exactement les mêmes chiffres faute de quoi l'approbation tomberait. Tous les membres du CM ont la quasi-certitude que le rapport confirmera les chiffres qui figurent aux comptes. M. Cogne garde le souvenir que lorsque les chiffres donnés dans le rapport étaient différents des comptes, c'est le rapport qui était faux.

M. George prend acte que le CM a décidé, par 3 voix contre 2 avec 7 abstentions, de ne pas voter ces comptes ce soir.

Mme Lörtscher en déduit qu'une séance extraordinaire doit être fixée. Le Président du CM, d'entente avec la l'exécutif, doit convoquer une telle séance.

La Présidente se réfère au règlement, qui énonce sous le chapitre « convocation » que « Le CM tient une séance extraordinaire

- a) à la demande du Conseil d'Etat chaque fois que celui-ci l'estime nécessaire,
- b) à la demande du Maire chaque fois que celui-ci l'estime nécessaire,
- c) à la demande écrite d'au moins $\frac{1}{4}$ des conseillers municipaux.

Dans ce dernier cas, si la date de séance n'est pas fixée, elle doit avoir lieu dans un délai de 15 jours dès le dépôt de la demande. La séance extraordinaire est convoquée par le Président du Conseil municipal d'entente avec le Maire.

Dans les cas prévus sous lettres b et c ci-dessus, le Conseil d'Etat doit être prévenu de la convocation et de l'ordre du jour 5 jours au moins avant la date fixée pour la séance.

Dans les séances extraordinaires, le Conseil municipal ne peut traiter que les objets figurant à l'ordre du jour, à l'exception toutefois des questions ».

Cette séance extraordinaire du CM est donc convoquée pour le 18 mai prochain, à 20h30.

5. Rapports de commissions

➤ Commission des routes – séance du 27 avril 2015

Le rapport de commission est lu par son auteur, M. Schornoz.

La commission des routes s'est réunie le 27 avril pour faire le point sur les travaux en cours et futurs.

Nous avons reçu un courrier concernant la zone 20 km/h d'un habitant nous signifiant sa non-satisfaction et son inquiétude. Nous lui avons signalé que ce point avait déjà été discuté en commission et que pour l'instant cette zone 20 donne satisfaction et n'est pas une priorité. Lors de l'étude sur l'aménagement de La Petite-Grave, nous pourrions voir les améliorations éventuelles.

Une séance avec la DGT a eu lieu sur place pour voir les problématiques suivantes et solutions éventuelles à étudier et nous avons eu un retour :

Entrée village Moulin-de-la Ratte, la police n'est pas contre la pose d'un radar mais cela n'est pas prévu au budget cette année. Elle étudie cette option. Le déplacement du panneau 40 km/h après le Moulin-de-Vert sera réalisé car mal positionné.

Pour le croisement rue du Trabli, route de Vallière, une autorisation est en cours pour le marquage de deux stops.

Pour La Petite-Grave une étude préliminaire est en cours avec la collaboration de la DGT pour la possibilité d'un trottoir sur la route de Vorpillaz direction chemin de Bésine ainsi que pour un projet de place de parking toujours sur Vorpillaz et l'étude d'une zone 30km/h.

Pour le projet de giratoire sur la route de Chancy et la route de contournement, tous ces sujets sont en cours de discussions au département avec l'exécutif, nous vous tiendrons au courant de l'évolution.

Mme Zach et M. Prinz ont eu aujourd'hui un premier contact avec l'entreprise CERA qui a réalisé ce type de travaux sur Aire-la-Ville et va réaliser un projet d'étude, qui devra être examiné conjointement avec la commission et la DGT, en vue de prendre une décision. Rien n'a été porté au budget à ce propos pour cette année. Un bureau d'ingénieurs devait aussi être trouvé concernant la mise en séparatif (mise aux normes) qui sera financée par le département par rapport au PGEE. Cette entreprise serait habilitée à entreprendre ces travaux (comme elle l'a d'ailleurs fait dans d'autres communes).

M. Schornoz demande confirmation que la mise en séparatif est payée par le canton.

C'est effectivement le cas, répond Mme Zach. L'entreprise qui effectuera ces travaux s'occupera aussi de l'aménagement routier (synergies). Une fois l'étude produite, un retour sera donné en commission des routes pour pouvoir avancer sur tous ces points.

La Présidente demande où sont positionnés les deux stops dont il est question dans le rapport.

M. Schornoz répond que le 1^{er} est au carrefour rue du Trabli, route de Vallière en face du café alors que le 2^{ème} est également placé au carrefour mais en arrivant de La Plaine.

Mme Zach ajoute qu'une visite a eu lieu sur place avec la DGT, qui a confirmé que ces deux stops devaient être remis, au contraire du 3^{ème} (de l'autre côté) qui gênerait la circulation du bus. Ces différents éléments (dont les passage-piétons) seront mis à plat avec le bureau d'ingénieurs. A noter que les zones 30 se font de plus en plus dans les communes.

M. Cogne se réfère au 2^{ème} paragraphe du rapport, où il est fait état de l'insatisfaction de cet habitant concernant la zone 20, qui sera étudiée en vue d'éventuelles améliorations au moment de l'aménagement de la Petite Grave. Quel est le lien entre cette zone-ci et la Petite Grave ?

Mme Zach indique que l'idée vise à revoir la problématique dans sa généralité, sur l'ensemble de la commune. Le bureau d'ingénieurs intégrera à la réflexion les différents éléments, qui devront également être discutés avec la population, par exemple à l'occasion de petits ateliers. L'habitant a été reçu en Mairie, par rapport au mail qu'il avait d'ailleurs envoyé à tous les membres du CM. Il a pu exprimer ses soucis, que ne partagent pas forcément d'autres communiens, selon leur sensibilité.

➤ **Commission agriculture, environnement, aménagement, assainissement - séance du 7 mai 2015**

M. Pontinelli indique que ce rapport purement informatif, qu'il n'a pas eu le temps de rédiger et d'envoyer avant cette séance, peut parfaitement être traité au prochain CM.

M. Cogne relève que ce rapport n'est pas qu'informatif. Une demande est en effet adressée à l'exécutif, visant à « interpellier les autorités cantonales dans le cadre de l'enquête publique précitée afin d'obtenir la garantie que le plan directeur DCMI-ME n'aura pas d'influence aggravante sur le projet de plan d'extraction PE 01-2004 ». L'exécutif se sentirait-il appuyée et soutenue si le Conseil municipal approuvait à l'unanimité cette demande d'obtention de garanties ?

Cette approbation unanime du CM pourrait effectivement être insérée dans le courrier au département, confirme Mme Zach. Ce serait un argument pour traiter ce rapport aujourd'hui.

M. Pontinelli donne donc lecture du rapport de commission.

Préambule

La commission s'est réunie le jeudi 7 mai 2015, en présence de Mme Carine Zach, Maire, pour traiter de la suite du processus d'établissement de la fiche PSIA. Lors de cette séance, la problématique de l'enquête publique du plan directeur DCMI-ME a également été abordée.

Concernant la mise à l'enquête publique d'un plan directeur DCMI-ME

Le 12 mars 2015, le DETA (département de l'environnement, des transports et de l'agriculture) informait les autorités communales, par l'intermédiaire du GESDEC (service de géologie, sols et déchets) d'une mise à l'enquête publique (60 jours) d'un plan directeur concernant la création de décharges contrôlées, en dehors des gravières, pour matériaux inertes, matériaux d'excavation non pollués (DCMI-ME).

Ultérieurement, les autorités communales furent informées que la commune de Cartigny n'était pas concernée par le plan directeur, ce document ciblant 18 lieux disséminés dans la campagne genevoise, tous situés en dehors de la commune de Cartigny.

Malgré le fait que la commune de Cartigny ne soit pas directement visée par le plan directeur, la commission s'inquiète de l'éventuelle influence négative dudit plan sur le projet de plan d'extraction PE 01-2004 situé aux lieux-dits « Fin de Vallière, Toenaises et La Bergerie ».

En effet, dans ce plan d'extraction il est prévu, concernant le remblayage et la remise en état des terrains, la création de dômes pour imprimer une légère pente aux terrains afin de favoriser les écoulements de surfaces. Cela permettrait surtout d'augmenter la quantité de matériaux inertes à remblayer. Selon le DETA, ces dômes ne devraient pas dépasser les 2 mètres.

Le « besoin impérieux de décharges », à la base du plan directeur, ne risque-t-il pas de pousser aussi à une modification du plan d'extraction PE 01-2004 dans le sens d'une élévation des dômes d'écoulement ? Cela amplifierait nos craintes quant à une influence négative sur les résurgences nécessaires à la réserve du Moulin-de-Vert et quant à un impact notable sur la topographie des lieux.

La commission demande à l'exécutif d'interpellier les autorités cantonales dans le cadre de l'enquête publique précitée afin d'obtenir la garantie que le plan directeur DCMI-ME n'aura pas d'influence aggravante sur le projet de plan d'extraction PE 01-2004 (augmentation de la hauteur des dômes d'écoulement).

Concernant le processus PSIA

Rappel : le processus relatif à l'élaboration d'une fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) spécifique à l'AIG doit permettre de définir le cadre de l'exploitation et du développement des infrastructures de l'AIG à l'horizon 2030, en cohérence avec le plan

directeur cantonal genevois. Il s'agit notamment d'évaluer les conflits potentiels entre les exigences de l'aviation et celles de l'utilisation du sol et de la préservation de l'environnement.

Le 16 avril 2015, Mme Zach, Maire, et un membre de la commission ont participé à une assemblée générale extraordinaire de l'ATCR-AIG au cours de laquelle fut décidé le co-financement (CHF 100'000), avec le canton de Genève, d'une évaluation d'impacts sur la santé de l'activité aéroportuaire.

Le 4 mai 2015, suite à deux premières séances (12 janvier et 2 mars 2015), Mme Zäch, Maire, et un membre de la commission ont participé à une troisième séance d'information aux communes organisée par le DALE (Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie).

Il ressort de cette troisième séance deux points significatifs :

- Dans le cadre du processus PSIA, le DALE va lancer deux études sur les conséquences de l'important développement projeté des activités de l'aéroport à l'horizon 2030 : conjointement avec l'AIG et la DGT (direction générale des transports), une étude sur la mobilité dans le secteur de l'aéroport ; en collaboration avec l'ATCR-AIG une évaluation d'impacts sur la santé (EIS). Ces deux études devraient être terminées pour fin 2015.
- Pour répondre aux questionnements et aux préoccupations des communes concernant les impacts de l'augmentation du bruit sur le foncier et les conséquences de l'augmentation des courbes de bruit pour les collectivités publiques et les propriétaires privés, les autorités cantonales se proposent de procéder à des études ponctuelles plus précises en tenant compte des spécificités de chaque secteur dans les communes affectées.
Pour la commune de Cartigny une étude particulière s'impose puisque, selon les premières projections, encore très approximatives, la nouvelle courbe de bruit VLI DS II (2030) couperait la commune en deux : le village de Cartigny passerait en VLI (valeur limite d'immission) alors que le hameau de la Petite-Grave resterait en VP (valeur de planification). Ainsi, la population formellement impactée par le bruit passerait de 0 à 721 habitants.

La commission charge l'exécutif de demander au DALE une étude spécifique concernant les impacts et les conséquences du changement de la courbe de bruit sur le territoire de la commune de Cartigny et de l'inviter à en présenter les résultats devant ladite commission.

M. Cogne propose de voter formellement sur la demande faite à l'exécutif d'interpeller les autorités cantonales dans le cadre de l'enquête publique précitée afin d'obtenir la garantie que le plan directeur DCMI-ME n'aura pas d'influence aggravante sur le projet de plan d'extraction PE 01-2004.

Cette demande est appuyée, à l'unanimité des membres du Conseil municipal.
--

➤ **Rapport complémentaire de la Commission ad hoc CABC relatif à la pétition du 6 janvier 2015 concernant CABC SA**

M. Cogne commente le rapport.

Préambule :

Lors de la séance du 13 avril 2015 du Conseil municipal, nous vous avons remis un rapport, daté du 11 mars 2015, en réponse à la pétition du 6 janvier 2015.

Certaines données chiffrées n'étaient pas encore disponibles lors de la remise de ce rapport et devaient faire l'objet d'un rapport complémentaire, en particulier concernant les éléments suivants :

1. Décompte exact des dépenses en bois et en mazout ;

2. Décompte des dépenses engendrées par l'extension à la Petite-Grave ;

Discussion :

Les réponses aux questions posées sont les suivantes :

1. Décompte exact des dépenses en bois et en mazout :

Pour l'année 2014, ces coûts s'établissent comme suit :

Type d'énergie	Cout total 2014		Energie produite 2014		Prix de revient
Bois	CHF 326'015.73	92.3 %	kWh 4'559'671	94.9 %	0.071 CHF/kWh
Huile de chauffage	CHF 27'119.75	7.7 %	kWh 245'768	5.1 %	0.110 CHF/kWh

Il ressort du tableau ci-dessus que 5.1 % de l'énergie a été produite avec de l'huile de chauffage, pour un coût représentant 7.7 % du prix total de l'énergie produite. De même, on constate que, compte non tenu du prix des installations fixes, correspondant à la part fixe facturée aux abonnés, le prix de revient de l'énergie produite se monte à 7.1 centimes par kWh avec l'énergie produite par le bois, contre 11 centimes par kWh pour l'énergie produite avec l'huile de chauffage. Ainsi, le coût supplémentaire sur les kWh produits avec du mazout s'élève à près de 4 centimes, soit une augmentation de 55 %.

Cela démontre, comme expliqué dans notre rapport du 11 mars 2015, que bien que la part fixe payée par les abonnés sur 15 ans soit supérieure au prix d'une chaudière individuelle, cette différence est compensée par l'économie réalisée sur l'énergie elle-même, ce d'autant plus que, comme déjà rappelé, la part fixe est déductible du revenu imposable (ce qui n'est pas le cas du prix de l'énergie, tant pour le bois que pour le mazout).

2. Décompte des dépenses engendrées par l'extension à la Petite-Grave

Le coût total de l'extension du réseau à la Petite-Grave s'élève à CHF 1'369'231.10. Il convient de déduire de ce montant les subventions qui nous ont été promises (env. CHF 500'000). Si ces subventions n'ont pas encore été encaissées, des engagements écrits ont été pris. Comme rappelé dans notre rapport du 11 mars, cet investissement ne devrait pas avoir de conséquence sur la part fixe facturée aux abonnés, ni à la hausse, et, malheureusement, ni à la baisse.

Conclusion :

Avec ce rapport complémentaire, toutes les questions posées par les pétitionnaires ont trouvé réponses.

Nous vous proposons de transmettre ce rapport complémentaire aux pétitionnaires en réponse à leurs questions.

A l'unanimité de ses membres, le CM décide que ce rapport sera envoyé aux pétitionnaires.

Mme Zach indique avoir dû relancer l'OCEN pour le paiement des subventions. Ce dernier a annoncé que la subvention de CHF 190'000 avait été signée (et serait donc reçue tout prochainement par la commune) et que les CHF 45'000 allaient suivre tout prochainement. S'agissant des CHF 300'000, CHF 270'000 sont débloqués, les CHF 30'000 restants étant liés à des questions de statuts (encore à vérifier).

Mme Walthert annonce que la séance pour les preneurs aura lieu le samedi 5 septembre 2015, avec visite de la chaufferie, réponses aux questions. Les preneurs recevront une invitation pour cette journée consacrée à CABC.

6. Propositions et questions

- M. Loeffel indique avoir reçu la liste des dépassements par rapport au budget. Deux points concernant la maintenance du bâtiment des Trois-Fontaines et les voitures qui ont brûlé atteignent plus de 50% de dépassement (sans compter les impôts). L'exécutif fait un très bon travail avec les moyens limités à disposition et M. Loeffel tient à l'en remercier.
- M. George aimerait, pour gagner du temps la semaine prochaine, discuter du rapport complémentaire de la commission des finances sur les comptes 2014. Que concernent ces trois postes supplémentaires qui ne figuraient pas sur les comptes initiaux ? Sur quoi sont basées ces provisions ?

M. Cogne propose de lier la discussion sur ce rapport avec les comptes définitifs et le rapport de la fiduciaire.

- Mme Zach rappelle que cette séance du CM est la dernière pour Mmes Cocquio, Bosshard Dériaz ainsi que pour M. Duriaux. Elle les remercie in firmo pour tout, au nom du CM.
- Mme Zach félicite les trois personnes qui ont participé à la course pédestre et sont arrivés 7^{ème} sur 18 équipes. Quant au tournoi de foot, il faudra voir qui souhaite s'inscrire.
- Mme Zach indique que l'idée, pour le futur Conseil municipal, serait que les membres qui repartent pour une nouvelle législature expriment (ce soir ou par mail à Mme Lörtscher) leurs souhaits sur les listes de commissions, en indiquant 3 commissions où ils aimeraient siéger (avec priorisation) pour pouvoir établir un petit projet qui sera discuté lors de la séance d'installation.
- Mme Bolle de Paoli fait part de quelques préoccupations afférentes à la commission information ; il serait impérieux qu'un membre de cette commission maîtrise l'informatique.

Mme Zach relève qu'un petit coup de main avait été promis par Mme Bosshard Dériaz et M. Duriaux pour finaliser le dernier Bulletin du mois de juin et elle les en remercie. Le site internet de la commune devrait aussi être actualisé et dynamisé, ce qui requiert des compétences assez pointues pour la prochaine législature.

Fin de la séance à 21h45 heures

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....